

# Charles Paul, une figure illustre de Vieux-Moulin

Lionel Chanel

## INTRODUCTION

En 2011, parut, sous la direction de Daniel Malicier, directeur de l'Institut médico-légal de Lyon, un livre<sup>1</sup> consacré aux grandes figures de la médecine légale. Dans cet ouvrage, un légiste brillait par son absence : Charles Paul. Sa personnalité originale, qui lui valut plusieurs surnoms, fut pourtant l'un des éléments ayant contribué à lui prodiguer une grande célébrité en son temps. Il participa aussi aux investigations criminelles les plus célèbres du XX<sup>e</sup> siècle : Caillaux, Landru, Prince, Nozière, Fesch, entre autres. C'est lui qui autopsia les corps de Jean Jaurès, du président Paul Doumer et de Jules Bonnot, le chef de la fameuse bande à Bonnot.

Charles Paul naquit en 1879 à Boulogne-sur-Mer. Il est issu d'une famille de la noblesse d'Empire — il porte le titre de baron. Est-ce un signe du destin ? La famille du côté de son père est composée de magistrats (son père fut premier Président de la Cour de cassation) et celle du côté de sa mère de médecins. Sa profession allait réunir les deux domaines du droit et de la médecine. Il fit ses études de médecine d'abord à Lille, où il suivit les cours du docteur Castiaux, puis à Paris où il bénéficia, entre autres, de l'enseignement du professeur Paul Brouardel, une des autorités en matière de médecine légale à l'époque. Enseignement marquant puisque le docteur Paul aimait souvent commencer ses phrases par la formule : « Comme me l'a appris mon maître Brouardel<sup>2</sup>... » En 1905 il devint médecin légiste de l'Université de Paris et l'année suivante médecin expert auprès des tribunaux. Il exerça pendant cinquante-cinq ans, puisqu'il est mort le 26 janvier 1960, trois jours seulement après sa dernière autopsie. Ses compétences étaient unanimement reconnues, ce qui lui valut, entre autres

---

<sup>1</sup> D. Malicier, *Les grands médecins légistes*, Paris, Eska, 2011.

<sup>2</sup> J.-P. Lacroix, *Le palais indiscret*, Paris, Julliard, 1965, p. 118.

distinctions, d'être fait officier de Légion d'honneur en 1924 puis Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur en 1927.

Je voudrais dire quelques mots sur les sources utilisées. J'en profite pour remercier Jean-Claude Toudy dont les pages de son site internet consacrées au docteur Paul m'ont permis de prendre connaissance d'un certain nombre de documents très précieux sur le sujet. Signalons d'abord que les sources sont éparées. Il faut chercher attentivement, dans tels livres, journaux ou magazines d'époque, les articles ou les quelques paragraphes, voire les quelques lignes, se rapportant à Charles Paul. Ces sources peuvent se regrouper en trois catégories.

Premièrement, les sources journalistiques, qu'elles soient issues de la presse quotidienne et hebdomadaire, nationale et régionale, écrite et audiovisuelle. Comme exemple, je citerai la revue *Détective* du 8 septembre 1938, faisant sa une avec Charles Paul qui avait eu l'amabilité de lui accorder une interview (1).

Il y a, deuxièmement, les témoignages, écrits ou oraux. Je pense aux livres de l'avocat Pierre Lœwel, du juge Jacques Batigne, à ceux des écrivains-journalistes Géo London et Jean-Paul Lacroix, ainsi qu'à celui d'Olga Nourry, maîtresse du docteur Paul, sur le cocker qui consacre un chapitre à la passion de son amant pour ce chien. Quant aux sources orales, je les ai constituées par un entretien avec madame Christiane Dufossé et Guillaume Pittard, respectivement petite-fille et arrière-petit-fils du docteur Paul, que je remercie vivement aujourd'hui de m'avoir accordé, et qui furent bénéfiques non seulement pour les informations que j'ai pu collecter mais aussi pour les documents que j'ai eus sous les yeux et dont certains seront présentés au cours de la conférence.

Enfin, il y a les écrits de la main même du docteur Paul, que ce soit des rapports d'autopsie dont des extraits ont pu être reproduits dans certains ouvrages, ou bien ses textes consacrés au cocker.

Côté études scientifiques, signalons l'existence de deux articles de l'historien Frédéric Chauvaud évoquant Charles Paul. Le premier fut publié dans la *Revue d'histoire des sciences humaines*<sup>3</sup> en 2010 et consacre quelques paragraphes au célèbre légiste. Le

---

<sup>3</sup> F. Chauvaud, « Le théâtre de la preuve. Les médecins légistes dans les prétoires (1880-1940) », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2010, n° 22, pp. 79-97.

second, paru en janvier 2012 dans la revue *L'Histoire*<sup>4</sup>, lui, est entièrement consacré au docteur Paul.

Le docteur Paul fut une figure célèbre de Vieux-Moulin. Cette célébrité lui vint d'abord de ses compétences qui en firent un expert reconnu. Ensuite de son verbe, qu'il utilisait aussi bien dans les prétoires qu'en dehors, jusque dans la salle d'autopsie. Enfin, elle fut renforcée par les activités que Charles Paul menait hors de sa sphère professionnelle.

## I. CHARLES PAUL, UN EXPERT RECONNU

### 1) *L'art de faire parler les corps*

Dans son livre *Un juge passe aux aveux*, publié en 1971, le juge Jacques Batigne consacre quelques pages au docteur Paul. Ainsi le présente-t-il à ses lecteurs : « J'avais eu l'occasion [...] de donner une fois de plus du travail à l'excellent docteur Paul, cet homme aimable et sympathique, qui fut pendant quarante ans, le type du parfait médecin légiste. Ses successeurs, ses collègues à l'époque sont ou ont été d'excellents médecins légistes eux aussi. Mais lui était LE médecin légiste. Il personnifiait la fonction. [...] Il était continuellement à la disposition de la Justice. S'il n'était pas présent au Palais, on savait toujours comment le joindre. À toute heure du jour ou de la nuit, il accourait<sup>5</sup>. »

Le témoignage de Batigne est corroboré par d'autres. Par exemple, celui de Pierre Bouchardon, président de la Cour d'assises de la Seine de 1923 à 1926, qui, dans ses *Souvenirs* publiés en 1953, déclare, à propos du docteur Paul : « Il était à lui tout seul la médecine légale, le docteur Monopaul, comme on le nommait<sup>6</sup>. » D'ailleurs, ses compétences étaient tellement reconnues que magistrats et avocats l'appelaient parfois « professeur Paul<sup>7</sup> ». Quant à Jean-Paul Lacroix, il écrivait en 1965 dans son livre *Le Palais indiscret* : « J'ai tellement l'impression qu'il n'y a plus de médecin légiste depuis la mort du docteur Paul ! Un demi-siècle durant, Paul aura été le symbole, l'image

---

<sup>4</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait avec les morts », in *L'Histoire*, janvier 2012, n° 371, pp. 76-79.

<sup>5</sup> J. Batigne, *Un juge passe aux aveux*, Paris, Robert Laffont, « Vécu », 1971, p. 230.

<sup>6</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait... », p. 78.

<sup>7</sup> F. Chauvaud, « Le théâtre de la preuve... », p. 87.

d'Épinal de sa profession<sup>8</sup>. » Enfin, Géo London nous dit que la science est « représentée par le Docteur Paul, témoin lumineux, qui vient dissenter sur les causes exactes de la mort de Truphème<sup>9</sup> ». Le docteur Paul était l'« homme le plus aimé du monde judiciaire<sup>10</sup> » selon une source de l'historien Frédéric Chauvaud. Cette réputation, il la doit à sa science et à son art de faire parler les corps. Quelques exemples de cet art. Premier exemple. En 1931, on repêche dans la Seine le cadavre d'un certain Gustave Spera, un Italien originaire de Naples, une balle dans la tête. Une partie de l'opinion publique pense à un meurtre, étant donné le contexte bien particulier. En effet, quelques mois auparavant, dans la région, eurent lieu des règlements de compte à caractère politique. Un Italien du nom de Berni, fut victime d'une tentative d'assassinat, à Sartrouville, de la part de révolutionnaires antifascistes qui l'accusaient d'être un espion de Mussolini. Seulement blessé, il parvint à échapper à ses agresseurs. Ce ne fut pas le cas de Spinelli qui avait transmis des informations permettant l'arrestation d'une cinquantaine de révolutionnaires italiens par le régime fasciste. En représailles, des compagnons de lutte de ceux-ci l'exécutèrent à Versailles. Aussi, à l'annonce de la découverte du corps de Spera, beaucoup pensent à un nouvel assassinat politique. C'était sans compter l'expertise du docteur Paul et de ses collègues — on le voit en compagnie d'un confrère, Detis, en une de *Détective*, examinant le crâne de la victime (2) — qui établissent que la blessure à la tempe résultait non d'un meurtre, mais d'un suicide.

À partir de simples débris humains, Charles Paul montra son aptitude à apporter des conclusions intéressantes pour l'instruction. Le premier exemple que l'on peut mentionner est l'affaire Landru. Henri Désiré Landru avait pratiqué, durant la première guerre mondiale, une vaste escroquerie au mariage : il passait des petites annonces dans les journaux à la rubrique matrimoniale afin d'attirer des femmes dont il comptait s'accaparer les revenus. Il fit la connaissance de plus de 300. Dix d'entre elles furent assassinées. Les corps n'ayant jamais été retrouvés, les enquêteurs conclurent qu'ils avaient disparu intégralement dans la cuisinière de Landru. Des voisins avaient d'ailleurs rapporté qu'à plusieurs reprises de la fumée à l'odeur pestilentielle sortant de la cheminée de Landru avait envahi les alentours. Mais la déposition du docteur Paul

---

<sup>8</sup> J.-P. Lacroix, *op. cit.*, p. 117.

<sup>9</sup> F. Chauvaud, « Le théâtre de la preuve... », p. 88.

<sup>10</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait... », p. 76.

réserve une surprise. Il expose à la barre qu'il a eu affaire à des débris osseux et des dents calcinés qui lui révélèrent qu'il était en présence de trois têtes, cinq pieds et six mains. Il explique que seules les extrémités des corps (pieds, mains, têtes) passaient dans la cuisinière. Il rapporte les expériences auxquelles il s'est livré au cours desquelles il a brûlé plusieurs têtes, avec ou sans cervelle : il faut une heure et demie pour en faire disparaître une seule ! Il ajoute que les troncs et les membres auraient mis un temps considérable à se consumer, précisant que « le plus long [...], le plus difficile à brûler, ce sont les intestins<sup>11</sup> ». Par conséquent, conclut Paul, il doit forcément exister un charnier quelque part, démontant ainsi l'idée première des enquêteurs selon laquelle l'intégralité des cadavres finissait dans la cuisinière.

Prenons maintenant le cas de l'affaire Petiot. En 1946 se déroula le procès du médecin Marcel Petiot, surnommé « docteur Satan », inculpé pour le meurtre de vingt-sept personnes. On avait découvert chez lui, rue Le Sueur, des restes de cadavres dans de la chaux vive. Là encore, le docteur Paul joua un rôle-clef en permettant de relier ces restes humains à ceux qui avaient été repêchés dans la Seine entre mai 1942 et janvier 1943, correspondant à treize cadavres. Concernant les débris retrouvés chez l'accusé, il explique qu'il était en présence des restes de cinq hommes et de cinq femmes. La chaux vive avait rendu impossible la détermination de la cause de la mort mais la façon dont les corps furent découpés fait dire au médecin que le « dépeçage fut l'œuvre d'un habitué du bistouri connaissant parfaitement bien l'anatomie<sup>12</sup> ». À propos des morceaux humains découverts dans la Seine ensuite, il avait déclaré au moment de l'instruction : « À mon avis, c'est un médecin qui a fait ce beau travail<sup>13</sup>. » Avant d'ajouter : « C'est curieux, on dirait un de mes élèves car il a emprunté ma méthode<sup>14</sup>. » Le docteur Paul insiste notamment sur des traces de piqûres caractéristiques. En effet, il a coutume, lors de ses autopsies, de planter son couteau dans la cuisse du mort qu'il autopsie pour l'avoir à portée de main au moment voulu, ce qui produit, forcément, des traces. Or, ce sont ces mêmes traces de piqûres que le docteur retrouve à la fois dans les restes humains retrouvés chez le docteur Petiot et dans ceux repêchés dans la Seine. Par

---

<sup>11</sup> P. Jaenada, *La petite femelle*, Paris, Julliard, 2015, p. 425.

<sup>12</sup> A. Planel, *Docteur Satan ou l'affaire Petiot*, Paris, Robert Laffont, « Les ombres de l'histoire », 1977, p. 338.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

ailleurs, il souligne que les têtes, celles retrouvées rue Le Sueur comme celles retrouvées dans le fleuve, étaient scalpées de la même manière.

## 2) *Le poids de l'expertise de Charles Paul dans la procédure criminelle*

Charles Paul pouvait donc jouer un rôle de poids dans la procédure criminelle. Deux exemples le montrent avec éclat. En 1927 s'ouvre le procès de l'ingénieur Lafosse, auteur, deux ans plus tôt, d'un coup de feu mortel sur un ouvrier durant une grève. Le docteur Paul est le premier à être appelé à la barre. Ce dernier a conclu de l'autopsie réalisée que, d'après la trajectoire de la balle, le coup de feu n'était pas intentionnel. Il s'agissait peut-être d'un acte résultant d'une peur panique. Le procès s'achèvera par un acquittement. On voit dans ce cas que, par son expertise, le médecin légiste pouvait influencer considérablement l'issue d'un procès.

Un article de *France Soir* rapporte une affaire, sans en mentionner la date malheureusement, dans laquelle la victime avait été lardée de coups de couteau. Un homme est suspecté. Mais l'autopsie faite par le docteur Paul est sans appel : les blessures infligées n'ont pu être faites que par une personne qui maîtrise très bien la découpe de la viande. Les investigations sont poussées plus loin, elles aboutissent à l'arrestation d'un commis boucher. Dans ce cas, c'est le rapport d'autopsie du docteur Paul qui a orienté l'instruction dans une autre direction, jusqu'à la mise en cause d'un nouveau suspect.

## 3) *Les « contre-autopsies » de Charles Paul*

À plusieurs reprises le docteur Paul eut également à pratiquer des « contre-autopsies », une expression qu'il avait en horreur car, estimait-il, il ne se livra jamais à une autopsie « contre les premières conclusions de [s]es confrères<sup>15</sup> » expliquait-il dans une interview mais se livra toujours à un nouvel examen du cadavre en présence du légiste auteur de la première autopsie et selon sa méthode.

Parfois, ces nouvelles autopsies confirmèrent la première expertise. C'est le cas, par exemple, dans l'affaire Prince. Le 20 février 1934, le magistrat Albert Prince, chef de la

---

<sup>15</sup> E. Car, « Mes 73332 autopsies. Une interview sensationnelle du docteur Paul », in *Déetective*, 8 septembre 1938.

section financière du parquet de Paris, qui avait participé aux investigations dans l'affaire Stavisky, grand scandale politico-financier de l'entre-deux-guerres, est retrouvé déchiqueté sur les rails d'une voie ferrée reliant Dijon à Paris. Une première analyse a eu lieu à Dijon indiquant qu'il ne pouvait pas s'agir d'un accident ou d'un suicide mais d'un assassinat. Puis une contre-expertise se déroule à Paris effectuée, selon les mots même de Charles Paul, par « l'état-major de la médecine légale française<sup>16</sup> », soit sept légistes dont le docteur Paul lui-même. Cette nouvelle autopsie confirme la thèse de l'homicide. On relève cinq ecchymoses dues à des pressions sur le visage et autour de la bouche de la victime, signe manifeste qu'on a voulu lui administrer, de force, un anesthésique. L'autopsie note également que les ongles des doigts sont tordus, preuve que les mains furent violemment retournées afin de réduire la victime à la merci de ses agresseurs. Enfin, et surtout, l'analyse des tissus révèle, comme dans la première autopsie, la présence d'un anesthésique qui n'avait pourtant laissé aucune trace chimique dans le reste du corps : autrement dit, le crime est le résultat de mains expertes qui savaient très bien quelle dose d'anesthésique administrer pour n'en laisser aucune trace dans les viscères. Et puis il y a la cordelette retrouvée attachée à la cheville de la victime : elle est la preuve la plus manifeste du meurtre. Elle visait à maintenir le magistrat sur les rails. On peut s'étonner qu'une simple cordelette ait pu suffire. On l'est moins quand on sait que les effets de l'anesthésie étaient tellement puissants que le pauvre homme devait être ensuqué, sentant ses membres lourds et ayant du mal à reprendre connaissance, le moindre mouvement lui demandant beaucoup d'efforts. Dans certains cas, ces contre-autopsies changèrent radicalement le statut du mort pour donner lieu à des poursuites. Je prendrai deux exemples.

Dans l'interview qu'il accorda à *Déetective* en 1938, Charles Paul rapporte le cas du corps d'une certaine miss Daniels, retrouvé mort au Touquet. Le médecin légiste local avait conclu à une mort accidentelle consécutive à des manœuvres abortives. Or, la seconde autopsie réalisée par le docteur Paul révèle, qu'en réalité, elle fut assassinée par strangulation : tout le cartilage thyroïdien était écrasé. Grâce à l'intervention du docteur Paul, l'homicide était mis en évidence.

En 1914, Charles Paul est appelé en Bretagne pour réaliser une nouvelle autopsie sur le corps d'un dénommé Cadiou. Le légiste local avait conclu à un suicide suite à un coup de couteau que la victime se serait donné dans la gorge. Lors de la nouvelle autopsie,

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

c'est en ouvrant la gorge de la victime que le docteur Paul a la surprise de voir une balle lui tomber entre les mains. Après un examen plus attentif il s'avère que Cadiou avait été tué par derrière. On avait affaire, désormais, à un homicide et non plus à un suicide.

#### 4) *Une expertise requise en dehors des tribunaux*

L'expertise du docteur Paul fut aussi requise en dehors des tribunaux. D'abord parce que, de par sa fonction, il était tenu d'assister aux exécutions. Il avait l'habitude de discuter avec les condamnés à mort juste avant leur exécution. Une fois, il aurait demandé à un condamné à mort de lui faire un clin d'œil, afin de savoir si la mort intervenait immédiatement après que le couperet de la guillotine a sectionné la moelle épinière ou bien si le condamné était encore conscient quelques instants après que la tête se retrouve séparée du corps. C'est Charles Paul qui recueillit, aussi, les derniers mots de Pierre Laval, juste avant qu'il soit fusillé. Concernant Marcel Petiot, évoqué tout à l'heure, le docteur Paul décrivit en ces termes les dernières minutes du condamné :

« Pour la première fois de ma vie, j'ai vu un homme descendre du quartier réservé aux condamnés à mort sinon en dansant, du moins en montrant un naturel parfait. Alors que tous ceux qui vont être exécutés font tout pour montrer du courage, mais un courage que l'on sent crispé, exhibé à force de volonté, Petiot, lui, se déplaçait avec aisance, comme s'il se rendait à son cabinet pour y donner une consultation de routine<sup>17</sup>. »

Son expertise hors des prétoires ne se limita pas aux peines capitales. Charles Paul eut en effet à exercer son art dans le cadre militaire. Il était médecin aide-major de deuxième classe de réserve dans le XI<sup>e</sup> corps d'armée depuis 1907 et servit durant la première guerre mondiale du 2 août 1914 au 10 février 1919 comme chef du service des gaz, puisque c'est lors de ce conflit que le gaz fut utilisé comme arme pour la première fois. Il réalisa, à cette occasion, entre 500 et 600 autopsies pour prélever les viscères et les envoyer aux services toxicologiques afin de déterminer la nature des gaz utilisés par l'ennemi. Sa contribution lui valut d'ailleurs d'être cité à l'Ordre de l'Armée, dans laquelle on apprend qu'il fut blessé lui-même au gaz.

En 1943, lorsque les Allemands découvrent sur le front de l'est le charnier de Katyn, où reposent les corps de 4500 officiers polonais massacrés par les Soviétiques en 1940, ils

---

<sup>17</sup> S. Larue, *Les grandes affaires criminelles de Paris*, Romagnat, De Borée éditions, 2007, p. 370.

réclament que chaque pays envoie un médecin légiste pour examiner les restes. En France, c'est à Charles Paul que Pierre Laval, le chef du gouvernement de Vichy, fait appel. Le médecin refusa.

### *Conclusion*

Une caricature de Sennep (3) montre Charles Paul dans une posture qui, selon moi, résume bien le médecin légiste qu'il était. Elle le représente brandissant de sa main droite un grand couteau sur lequel est fiché un pied, tandis qu'il porte, sous l'aisselle gauche, un bras, et à la main gauche des intestins. Marchant d'un pas décidé sous l'œil étonné d'un magistrat situé à l'arrière-plan, et les sourcils froncés, son attitude peut exprimer la détermination avec laquelle il parvient, à chaque autopsie, à déceler la cause de la mort, avec la froideur clinique qui caractérise un scientifique. La façon dont il transporte les restes humains, sans émotion aucune, renforce cette idée de distance que le médecin légiste, en scientifique, entretient avec un cadavre.

Ainsi Charles Paul contribua à faire de la médecine légale une auxiliaire indispensable dans la recherche de la vérité au tribunal, favorisant une plus grande place à ce que Frédéric Chauvaud appelle la « preuve expertale<sup>18</sup> » au détriment des aveux et des témoignages. En outre, avec Charles Paul, la déposition au tribunal devenait un véritable théâtre. Car Charles Paul était également connu pour son verbe.

## II. LE VERBE DE CHARLES PAUL

Un verbe qui faisait de Charles Paul à la fois un orateur vedette des prétoires, un original parlant à des morts et un homme à l'humour vif et subtil.

### *1) Le « Témoin éternel »*

Les médecins légistes, lors des procès, étaient considérés comme des témoins ordinaires, et, par conséquent, n'avaient pas la possibilité d'utiliser leurs notes ou leur rapport pour faire leur déposition. Par conséquent ils devaient faire preuve d'une certaine éloquence. Et beaucoup n'en étaient pas capables. À la Belle-Époque, par

---

<sup>18</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait... », p. 79.

exemple, des chroniqueurs n'hésitaient pas à écrire que les légistes « fatiguent le public<sup>19</sup> » ou à exprimer leur profond ennui devant un débat très technique entre experts. Comme l'écrit Frédéric Chauvaud : « À la barre, ce ne sont plus des représentants d'une science impériale qui se présentent et s'expriment, mais des hommes concrets et vulnérables<sup>20</sup>. » Certaines dépositions d'experts déclenchent l'hilarité ou font l'impression d'être un « assemblage d'élucubrations<sup>21</sup> ».

Mais Charles Paul, lui, possédait des talents d'orateur certains, à telle enseigne que l'un des surnoms qu'on lui attribua était celui de « Témoin éternel ». En effet, comme tout légiste amené à déposer au tribunal, il devait transmettre les résultats de ses expertises à un public non expert. Il fallait donc qu'il se mette à sa portée. Et c'est ce qu'il faisait brillamment. L'avocat Pierre Lœwel écrit dans son livre *Tableau du palais*, à propos des interventions de Charles Paul au tribunal : « On voit alors apparaître aux Assises le docteur Paul qui, ayant fait le sacrifice de son éternelle cigarette, s'avance à la barre d'un pas de commandement et, prenant son propre corps comme planche anatomique, dévoile à la Cour, au jury et au public médusés que la balle étant entrée par le thorax a atteint la paroi de l'abdomen ou que la blessure a été faite par un instrument "contondant et tranchant". Et cela avec un tel brio qu'on a toujours l'impression d'assister à une réussite et qu'on se tient à quatre pour ne pas féliciter l'accusé d'avoir si bien placé ses coups<sup>22</sup>. » Une caricature de Sennepe montre le célèbre médecin prêtant serment avant sa déposition, d'une allure fière et donnant l'impression d'être sûr de lui (4).

Par quels moyens, quelles techniques, le médecin légiste parvenait-il à captiver son auditoire ? (5) D'abord, Charles Paul évitait, nous dit Jean-Paul Lacroix, « ces détails horribles qui restent gravés dans l'esprit des jurés et envoient tout droit un homme à l'échafaud<sup>23</sup> ». Il délaissait également le vocabulaire trop technique pour employer des mots simples, voire des néologismes de son cru, pour se faire comprendre du public.

---

<sup>19</sup> F. Chauvaud, « L'image grinçante : l'irruption des caricatures de la médecine légale à la Belle Époque », in P. Gœtschel, F. Jost et M. Tsikounas, *Lire, voir, entendre. La réception des objets médiatiques*, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 53.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> P. Lœwel, *Tableau du palais*, Paris, Gallimard, 1929, p. 210.

<sup>23</sup> J.-P. Lacroix, *op. cit.*, p. 118.

C'est lui qui a popularisé les mots « instrument contondant » et « instrument tranchant ». Il n'hésitait pas à utiliser les termes de « gnon » et de « téton ». Un néologisme dont il faisait un usage fréquent est le mot « transphyxiant », pour désigner une blessure qui, à la fois, transperce et asphyxie. C'est ainsi que Jean-Paul Lacroix, dans son ouvrage intitulé *Le palais indiscret*, nous donne un aperçu de ce que pouvait dire le docteur Paul au moment de déposer : « la balle avait pénétré sous le téton gauche, déterminant une plaie transphyxiente du poumon<sup>24</sup>... »

Ensuite, il savait utiliser des comparaisons très imagées. Lors du procès d'un typographe nommé Brunet, en 1932, Charles Paul est chargé d'examiner un cadavre tout enveloppé de couvertures et de serviettes, toutes maintenues avec du fil de fer. À l'audience, il évoque devant les jurés « une momie antique<sup>25</sup> ». Lors du procès Landru, il explique aux jurés la composition d'une tête humaine en ces termes : « la tête d'un homme est comparable à un mur de briques avec du plâtre en dehors et du papier peint au-dedans<sup>26</sup>. »

Par ailleurs, en plus de l'habitude qu'il avait d'utiliser son propre corps comme d'une planche anatomique afin de situer et de décrire à la cour les blessures des victimes, il lui arrivait également de sortir son propre couteau pour expliquer à l'auditoire que sa lame transpercerait plus facilement telle partie du corps plutôt qu'une autre.

Enfin, le docteur Paul possédait aussi la capacité de produire des effets rhétoriques par des répliques bien senties. Deux exemples.

En 1950, Charles Paul est appelé à témoigner devant une cour martiale américaine qui juge un G.I. accusé d'avoir assassiné une prostituée. Comme si la présentation de ses fonctions et qualités n'étaient pas suffisantes, le président du tribunal lui demande quelle expérience il détient en médecine légale. Visiblement vexé, le docteur Paul lui rétorque : « Cent mille cadavres<sup>27</sup> ! » De là, vient sans doute un autre des surnoms donnés à Charles Paul : « L'homme aux cent mille autopsies ».

Le deuxième exemple se déroule lors d'un procès dans l'entre-deux-guerres. L'avocat de l'accusé est maître Henri Robert, l'un des plus réputés à l'époque. Charles Paul

---

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> G. London, *Les grands procès de l'année 1932*, Paris, Les Éditions de France, 1933, p. 134.

<sup>26</sup> F. Chauvaud, « Le théâtre de la preuve... », pp. 85-86.

<sup>27</sup> *France-Soir*, 28 janvier 1960.

l'aperçoit dans un restaurant lisant le manuel de son professeur Paul Brouardel. Il demande alors à un serveur de se renseigner discrètement sur la page qu'il est en train de lire. Quelques minutes plus tard le serveur revient et lui dit qu'il s'agit de la page 15. Puis le docteur téléphone à Paris et se fait lire la page en question. Lors de l'audience, il achève sa déposition en s'adressant à maître Robert : « Je sais bien, maître, que vous allez me faire une objection. À la page 15 de son manuel, mon éminent maître, le professeur Brouardel<sup>28</sup>... » Anticipant l'objection de l'avocat, Charles Paul lui coupe l'herbe sous le pied, comme s'il avait deviné ce qu'il allait dire, provoquant un effet théâtral certain. Après l'audience, l'avocat, impressionné, vient voir Paul : « Non seulement tu connais par cœur les manuels de médecine légale, mais encore leur pagination<sup>29</sup> ! »

Bref, avec Charles Paul, la cour d'assises devenait un véritable théâtre. Et, de cette façon, il popularisait la médecine légale, suscitant, par là même, l'intérêt du grand public et renforçant le crédit qu'il lui porta.

## 2) *L'« homme qui parle avec les morts »*

Jean-Paul Lacroix rapporte : « Depuis longtemps les cadavres ne lui inspiraient pas plus de dégoût que les moteurs d'automobile à un garagiste. Il les traitait avec une familiarité bourrue, presque amicale<sup>30</sup>. » (6)

Charles Paul avait en effet la manie de parler avec les corps qu'il disséquait. En effet, si le médecin légiste, par sa profession, doit faire parler les cadavres, il s'avère que le docteur Paul leur parlait également. Ce qui lui valut le surnom de « L'homme qui parle avec les morts ». Des anecdotes commencèrent à circuler à ce sujet à partir des années trente. Un témoin raconte avoir entendu, derrière la porte de la salle d'autopsie, le docteur Paul murmurer au cadavre qu'il examinait : « Voyons mon petit, voyons ! Dis-moi donc ce qui t'est arrivé<sup>31</sup>... » Un autre visiteur rapporte que, face à un corps qui

---

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> J.-P. Lacroix, *op. cit.*, p. 117.

<sup>31</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait... », p. 78.

s'obstinait à lui refuser ses secrets, il s'énerma en ces termes : « Bougre de bougre, vas-tu enfin me dire de quoi tu es mort<sup>32</sup> ? »

Et puisque l'autopsie consiste, finalement, à faire parler les morts, l'on peut dire que, quai de la Râpée, dans les locaux de la morgue de Paris, avaient coutume de se tenir des dialogues d'un genre bien particulier entre le docteur Paul et ses macchabées...

### 3) *Les mots d'esprit*

Mais c'est aussi lors de conversations ou dans des situations particulières que l'humour, la répartie et l'esprit vif de Charles Paul se manifestaient. Ainsi, lors d'une conversation avec le juge Batigne, il lui explique la passion qu'il a pour sa profession. « Ce qui me plaît en elle, c'est qu'elle est vivante. » Le juge lui répond : « Vous avez un sacré toupet, docteur. Vous passez des heures à découper des cadavres à la morgue. » Et le docteur de lui répondre : « Batigne, n'oubliez pas qu'un cadavre découpé ne ment pas. Il livre toujours ce qu'il a dans le ventre. Je vous défie d'en dire autant de vos clients vivants<sup>33</sup>. »

Madame Dufossé se rappelle que le docteur Paul, comme médecin, donnait parfois des consultations gratuites sans que cela le dérange outre mesure. Toutefois, à consulter d'autres sources, peut-être ne fallait-il pas abuser de sa générosité. Jean-Paul Lacroix rapporte qu'il arriva au célèbre médecin de répondre à une personne venant à lui en invoquant une douleur par ce mot d'humour : « Ne vous inquiétez pas, cher ami, nous verrons cela à l'autopsie<sup>34</sup>. » Une autre fois, à un magistrat qui se plaignait d'avoir mal au foie lorsqu'il appuyait dessus, il rétorqua : « N'appuyez plus<sup>35</sup> ! »

Il n'hésitait pas non plus à faire preuve d'humour dans des circonstances qui exigeaient une certaine gravité. Ainsi, alors qu'il est suivi par l'avocat du condamné, il entre dans la prison où doit avoir lieu l'exécution sans avoir besoin de présenter ses papiers, les gardiens le connaissant bien. Mais ceux-ci arrêtent l'avocat. S'en apercevant, le docteur Paul crie aux gardiens : « Laissez-le passer, c'est le fournisseur<sup>36</sup> ! »

---

<sup>32</sup> J.-P. Lacroix, *op. cit.*, p. 117.

<sup>33</sup> J. Batigne, *op. cit.*, p. 230.

<sup>34</sup> J.-P. Lacroix, *op. cit.*, p. 119.

<sup>35</sup> P. Jaenada, *op. cit.*, p. 426.

<sup>36</sup> J. Batigne, *op. cit.*, p. 230.

Charles Paul ne brilla pas seulement dans les salles d'autopsie et les prétoires. Sa célébrité lui permit d'attacher son nom à des activités situées hors de sa sphère strictement professionnelle.

### III. D'UNE PASSION À L'AUTRE

#### 1) *Le polar*

À commencer par le polar. Charles Paul a appartenu au jury du prix du Quai des Orfèvres. Ce prix, créé en 1946, avait pour objet de récompenser un manuscrit inédit de roman policier selon deux critères essentiels : la beauté du style, bien sûr, et la vraisemblance concernant les institutions judiciaires et le fonctionnement de la justice. Dans cette optique, il était naturel de faire figurer un médecin légiste dans le jury puisque, par définition, dans le polar, les morts sont rarement naturelles... Sur cette photo (7) on voit la remise du prix, en 1957, à Louis Thomas Cervioni, qui signa sous un pseudonyme, Louis C. Thomas, un polar intitulé *Poison d'avril*.

D'autre part, au cinéma, Charles Paul se fit conseiller d'Henri-Georges Clouzot, à qui il prodigua de précieux conseils pour son film *Les diaboliques*, sorti en 1955, et pour lequel le docteur autorisa le réalisateur à filmer plusieurs séquences dans les locaux de l'Institut médico-légal.

Charles Paul était l'ami de Georges Simenon. Il lui accorda la permission, après demande de l'écrivain, de le citer dans son œuvre. Ainsi, plus d'une fois, son expertise aida le commissaire Maigret dans ses enquêtes. La première mention du légiste dans l'œuvre de l'écrivain se trouve dans une nouvelle parue en 1936, « La péniche aux deux pendus ». L'histoire débute par la découverte de deux corps retrouvés pendus dans une péniche, ceux d'un couple, Arthur et Emma Aerts. Alors que la police et l'opinion sont convaincus de la culpabilité d'Émile Gradut, l'amant d'Emma, dans ce qui semble être un double meurtre, le commissaire Maigret se refuse à la précipitation, notamment après la lecture des rapports d'autopsie du docteur Paul. Le premier rapport indique, pour Arthur, un « [l]éger traumatisme à la base du menton<sup>37</sup> ». Le second, concernant Emma, relève que la victime avait bu une très grande quantité d'alcool avant sa mort. Aussi,

---

<sup>37</sup> G. Simenon, *Les nouvelles enquêtes de Maigret*, Paris, Librairie Gallimard, 1944, p. 15.

Maigret pense-t-il que Aerts a été assassiné car la blessure au menton dont parlait le docteur Paul laisse penser que la chaîne a heurté le visage alors qu'on tentait, par derrière, de la lui mettre autour du cou. Quant à Emma, elle s'est suicidée, s'étant donné du courage en buvant une très forte dose d'alcool et utilisant un drap et non une des cordes dont la présence sur n'importe quelle péniche est pourtant inévitable. Si le polar faisait écho à la passion qu'il avait pour son métier, il est un autre domaine pour lequel Charles Paul fut très connu : celui des cockers.

## 2) *Un passionné de cockers*

Charles Paul arrive à Vieux-Moulin en 1923 où il s'installe avec Olga Nourry, sa maîtresse, dans une maison qu'il y a achetée. N'ayant pas de terrain, il s'en constitue un en rachetant, en plusieurs fois, des parcelles alentours. C'est là qu'avec Olga Nourry, il constitue un élevage de cockers. Le lieu porte le nom de Terres fraîches (8).

C'est le deuxième élevage de cockers que le docteur Paul posséda. En effet, il en avait fondé au début du siècle, à Merlimont, près de Boulogne-sur-Mer, traduction d'une maladie qu'il contracta en 1896 lorsque, étudiant, il fit l'acquisition d'un cocker. Son « coup de foudre<sup>38</sup> » pour le cocker, selon l'expression d'Olga Nourry, lui vint définitivement grâce à un fils de son premier chien qu'il emmenait partout avec lui durant ses études, aussi bien en cours qu'à l'hôpital. J'ai employé le mot de maladie à dessein puisque c'est Charles Paul lui-même qui parlait de sa « cockérite chronique<sup>39</sup> ». Pour prendre la mesure de l'amour qu'il portait au cocker, il suffit de lire certains des textes qu'il écrit sur le sujet. Dans un article, il s'épanche ainsi : « Cockers... mes petits compagnons, tapis au pied de mon bureau, se faisant humbles pour éviter l'expulsion ; mais qui, d'un simple jappement, d'une patte posée sur mon genou, me rappelez votre présence. Votre magnifique regard, à la fois si tendre et si impérieux d'affection, se plonge dans le mien pour me dire votre fidèle attachement<sup>40</sup>. »

Dans la préface au livre d'Olga Nourry sur le cocker, il conclut : « "Le Cocker" que vous avez écrit, sera le chant triomphal du plus petit des Spaniels. Il apprendra comment

---

<sup>38</sup> O. Nourry, *Le cocker*, Crépin-Leblond, 1958, non paginé.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> *Ibid.*

on doit le comprendre, l'élever, l'aimer, l'utiliser et se laisser posséder par lui<sup>41</sup>. » Dans la même préface, il évoque « mon cher petit ami » puis, quelques lignes plus loin, « notre cher petit Spaniel » : l'épithète vient renforcer le possessif pour exprimer la force de l'affection qu'il portait aux chiens.

Charles Paul était devenu membre du Spaniel Club français dès 1905 avant d'en devenir plus tard, le président. C'est à ce titre qu'il préfaça deux ouvrages consacrés au cocker, l'un d'un dénommé Gand, *Le dressage du cocker*, publié en 1947, l'autre, déjà cité, paru en 1958, écrit par Olga Nourry.

Chaque week-end, lorsqu'il venait à Vieux-Moulin, c'était donc l'occasion pour Charles Paul de se ressourcer en compagnie de sa maîtresse et auprès de ses chiens qu'il affectionnait tant et avec qui il entretenait une très grande complicité. Cette complicité, Olga Nourry l'a rapportée dans son livre : « tous ses chiens lui obéissaient facilement, écrit-elle. Par je ne sais quelle télépathie mystérieuse qui les liait à lui, ils paraissaient deviner ce que leur maître allait leur demander<sup>42</sup>. » (9)

L'élevage de Vieux-Moulin fit partie de l'important travail de renaissance des élevages de cockers qui avaient alors disparu à l'occasion de la première guerre mondiale. Il concourut donc à la renommée de Vieux-Moulin. Il comptait une quarantaine de chiens à la veille de la seconde guerre mondiale, comprenant essentiellement des chiens bleu rouan et quelques noir et blanc. Lorsqu'il n'était pas à Vieux-Moulin, Charles Paul se rendait aux expositions canines où il officiait comme juré.

Dans le domaine des cockers aussi, Paul fut l'auteur de bons mots. D'après Olga Nourry toujours, c'est lui qui créa le slogan « le Beau et le Bon Spaniel ». Il aimait aussi répéter : « Le plus misérable des hommes n'est pas complètement perdu s'il aime et est aimé d'un chien<sup>43</sup> ».

### 3) *Un gastronome averti*

Charles Paul vouait une autre passion aux plaisirs de la table. Son appétit était gargantuesque. A Paris il mangeait chaque soir dans un restaurant différent. Une semaine-type des années 1950 : lundi, dîner au Voltaire, situé boulevard Saint-Michel ;

---

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> *Ibid.*

mardi soir, direction Le Chataignier, rue du Cherche-Midi ; mercredi, il honore de sa présence le Relais de Porquerolles où est servi une spécialité de poisson remarquable ; jeudi, dîner dans une brasserie avec des membres du Spaniel Club français. Le lundi midi, de retour de week-end à Vieux-Moulin, il avait coutume de déjeuner au Veau d'or qui servait un pot au feu gros sel très apprécié. L'un des établissements dont le docteur Paul était également un habitué est situé quai des grands Augustins, non loin du palais de justice : il s'appelle Lapérouse. Un plat y avait été d'ailleurs confectionné en l'honneur du célèbre légiste : le « poulet docteur ». Il s'agissait d'un poulet au porto rouge, cuit dans du jus de veau, parfumé à l'estragon, et servi avec des lamelles de veau. À Vieux-Moulin, Charles Paul était un habitué de l'auberge du Daguët de son ami Alain Coadou. Dans cet établissement, une fresque représente le docteur Paul tenant dans une main une tête de daguët et, de l'autre, un immense couteau. On y servait un « homard Docteur Paul ».

Charles Paul fut admis comme stagiaire au Club des Cent le 7 décembre 1928 et en devint membre titulaire le 2 février 1934. Ce club, fondé en 1912, rassemble de fins gastronomes et cherche à promouvoir les produits et les recettes des différents terroirs.

## CONCLUSION

Charles Paul contribua, tant par son expertise que par ses talents oratoires, à hisser la médecine légale au rang d'une science déterminante dans le fonctionnement de la justice. Ce ne fut pas un théoricien, mais un praticien pur : Jean-Paul Lacroix certifie qu'il a effectué, très exactement, 159 398 autopsies.

Par ailleurs, la propension de Charles Paul à discuter avec ses cadavres, ses bons mots et ses différentes activités extraprofessionnelles révèlent un homme aux facettes multiples et originales. C'est cet homme qui, à Vieux-Moulin, aimait se ressourcer parmi ses cockers et en compagnie de sa maîtresse. Cet homme qui était adoré de ses habitants et qu'ils reconnaissaient à coup sûr lorsqu'il sortait avec sa pèlerine, son béret et sa canne. C'est d'ailleurs à Vieux-Moulin qu'il repose.

Charles Paul s'inscrit dans la lignée des légistes qui ont contribué à l'émergence et à l'affirmation de la médecine légale moderne. Par exemple, outre-Atlantique, c'est Alexander Gettler, considéré comme le fondateur de la toxicologie médico-légale aux États-Unis, qui, avec le docteur Charles Norris, fit de cette discipline une science respectée et un objet de fascination pour le grand public. Il vécut à la même époque que

Charles Paul puisqu'il est né en 1883 et mort en 1968 et, comme Charles Paul, analysa, durant sa longue carrière, plus de cent mille corps. Laissons le dernier mot à Frédéric Chauvaud qui nous dit que Charles Paul fut, « pendant un demi-siècle, l'incarnation de celui qui apporte la vérité judiciaire<sup>44</sup> ».

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### *Sources*

Article de *France-Soir* du 28 janvier 1960.

Jacques Batigne, *Un juge passe aux aveux*, Paris, Robert Laffont, 1971.

Bouchardon, Pierre, *Souvenirs*, Paris, Albin Michel, 1953.

Emmanuel Car, « Mes 73332 autopsies. Une interview sensationnelle du docteur Paul », in *Détective*, 8 septembre 1938.

E. Gand, *Le dressage du cocker*, Saint-Brieuc, Louis Aubert, 1947.

Roger Hubert, « L'étrange adieu », in *Détective*, 11 juin 1931.

Jean-Paul Lacroix, *Le palais indiscret*, Paris, Julliard, 1965.

Pierre Lœwel, *Tableau du palais*, Paris, Gallimard, 1929.

Géo London, *Les grands procès de l'année 1927*, Paris, Les Éditions de France, 1928.

Géo London, *Les grands procès de l'année 1928*, Paris, Les Éditions de France, 1929.

Géo London, *Les grands procès de l'année 1932*, Paris, Les Éditions de France, 1933.

Géo London, *Le palais des mille et un ennuis*, Raoul Solar éditeur, 1949.

Olga Nourry, *Le cocker*, Crépin-Leblond, 1958.

Georges Simenon, *Les nouvelles enquêtes de Maigret*, Paris, Gallimard, 1944.

Entretiens avec Christiane Dufossé, Guillaume Pittard et Jean-Claude Toudy le 21 janvier 2017.

---

<sup>44</sup> F. Chauvaud, « L'homme qui parlait... », p. 79.

### *Études sur l'histoire de la médecine légale*

Alain Bauer et Roger Dachez, *Une histoire de la médecine légale et de l'identification criminelle*, Paris, PUF, « Questions judiciaires », 2015.

Anne Carol, *Les médecins et la mort. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2004.

Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2000.

Frédéric Chauvaud, « Le théâtre de la preuve. Les médecins légistes dans les prétoires (1880-1940) », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2010, n° 22, pp. 79-97.

Frédéric Chauvaud, « L'image grinçante : l'irruption des caricatures de la médecine légale à la Belle Époque », in Pascale Goetschel, Françoise Jost et Myriam Tsikounas, *Lire, voir, entendre. La réception des objets médiatiques*, Publications de la Sorbonne, 2010, pp. 41-54.

Frédéric Chauvaud, « L'homme qui parlait avec les morts », in *L'Histoire*, janvier 2012, n° 371, pp. 76-79.

Daniel Malicier (dir.), *Les grands médecins légistes*, Paris, Eska, 2011.

Michel Porret, « La médecine légale entre doctrines et pratiques », in *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2010, n° 22, pp. 3-13.

### *Ouvrages consacrés à quelques affaires criminelles*

Alfred Détérez, *Un crime politique. L'assassinat du conseiller Prince*, Paris, Librairie Paillard, 1934.

Alfred Détérez, *L'affaire Prince. Le secret du crime*, Paris, Librairie Paillard, 1935.

Jean-Marie Fitère, *Violette Nozière*, Paris, Presses de la Cité, « N'avouez jamais », 1975.

Philippe Jaenada, *La petite femelle*, Paris, Julliard, 2015.

Sylvain Larue, *Les grandes affaires criminelles de Paris*, Romagnat, De Borée éditions, 2007.

Alomé Planel, *Docteur Satan ou l'affaire Petiot*, Paris, Robert Laffont, « Les ombres de l'histoire », 1977.